



Résumé du document GEF/C.31/4

Proposition du directeur exécutif du PNUE visant à renforcer l'impact du Groupe consultatif pour la science et la technologie

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.31/4, intitulé *Proposition du directeur exécutif du PNUE visant à renforcer l'impact du Groupe consultatif pour la science et la technologie* (STAP), le Conseil approuve les statuts révisés du STAP joints en annexe au présent document. Il prend notamment les décisions suivantes :

- a) Le STAP doit mettre et maintenir en place un réseau mondial plus large d'experts scientifiques et techniques ;
- b) Le STAP doit fournir des conseils stratégiques plus efficaces au niveau des projets comme des programmes ;
- c) Le PNUE doit prendre les dispositions nécessaires pour reconstituer le STAP selon les modalités prévues dans les statuts révisés et soumettre par courrier à l'approbation du Conseil les nouveaux membres qu'il propose ; et
- d) Le Secrétariat du STAP doit être renforcé, dans les limites du budget approuvé, pour fournir des conseils et un soutien opérationnels plus efficaces au Groupe.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en consultation avec les membres du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), propose de modifier la structure et le fonctionnement du STAP. Ces changements font suite aux conclusions d'évaluations récentes, aux décisions du Conseil et aux travaux au sein du STAP.

2. Le projet de révision des statuts du STAP (annexe 1) illustre ces changements qui visent à accroître l'efficacité du fonctionnement du Groupe et des avis scientifiques et techniques qu'il donne au FEM, tant du point de vue des coûts que des résultats.

3. Parmi les différents points considérés, il faut notamment faire en sorte que les avis rendus par le STAP soient plus stratégiques et plus efficaces, et qu'ils soient donnés plus rapidement,

tout en apportant les changements nécessaires pour permettre aux membres et au Secrétariat du Groupe de répondre à ces nouvelles attentes.

4. Pour relever les nouveaux défis de FEM-4, et dans la perspective de FEM-5, le PNUE a tenu compte de ce que le STAP a déjà réalisé, notamment par les conseils efficaces qu'il a donnés sur les modes de transport viables, les biocarburants liquides et la dégradation des sols.

5. Le PNUE propose que le STAP mette et maintienne en place, pour le compte du FEM, un réseau mondial d'experts scientifiques et techniques, et utilise à cette fin les mécanismes les plus appropriés, notamment, mais non exclusivement, les protocoles d'accord avec des institutions scientifiques des secteurs public et privé.

6. Sur la base des changements déjà approuvés et mis en œuvre, et afin de rendre plus stratégiques les avis donnés au Conseil, le PNUE propose de ramener de 15 à 6 le nombre de membres du Groupe, président(e) compris(e), et de rallonger le mandat de chacun de ces membres. Le PNUE utiliserait les économies ainsi réalisées pour permettre au Groupe de travailler avec le réseau d'institutions scientifiques visé plus haut. Compte tenu des tâches opérationnelles supplémentaires qu'impliquent les changements envisagés, il est proposé d'ajouter un poste de cadre à l'effectif du Secrétariat du STAP.

7. Dans le cadre du nouveau cycle de projet du FEM, le PNUE recommande que le STAP s'attache à : i) formuler des avis sur le bien-fondé scientifique des nouveaux programmes stratégiques ; ii) examiner le bien-fondé scientifique des programmes stratégiques existants ; iii) fournir des outils de contrôle de la solidité scientifique et technique des idées de projets et proposer un mécanisme de supervision de ce processus de contrôle ; et iv) formuler des avis sur l'élaboration de projets choisis de façon sélective.

8. Le PNUE travaillera avec le STAP pour définir des objectifs de résultat et de produit, et établir des indicateurs qui permettront au Groupe de mesurer les progrès accomplis dans le cadre de sa mission.